



DOSSIER >
La forêt : un atout pour le Trièves



En pages centrales, le guide pratique du bois de chauffage (bûches, plaquettes, granulés) conçu pour adopter au quotidien les bonnes pratiques.

SEMESTRIEL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

AUTOMNE/HIVER 2017

Editorial

Jérôme Fauconnier

Président de La Communauté de communes du Trièves, Maire d'Avignonnet

Nous savions que le Trièves était riche de ses habitants, mais il l'a une fois de plus prouvé en fournissant à notre Parlement national deux sénateurs ! Nous les félicitons et nous sommes convaincus qu'ils sauront, comme ils l'ont fait ici ces dernières années, défendre à Paris les valeurs et les spécificités de la ruralité.

Au delà des élections, nécessaires étapes pour la vie démocratique de notre pays, le travail des élus locaux est avant tout d'accompagner au jour le jour leur territoire et ses habitants dans les mutations qui vont engager leur avenir.

Les accompagner dans toutes les étapes de leur vie, en offrant à nos enfants les locaux qui leur permettront d'être éduqués dans de bonnes conditions ; en anticipant le manque de médecins grâce un cadre professionnel plus favorable à leur exercice ; en rénovant et en améliorant les établissements où nos anciens peuvent vieillir dignement.

Les accompagner dans leur dynamisme économique, à travers la structuration des filières locales, notamment la forêt ou l'agriculture, et grâce à une promotion renouvelée de leurs produits, afin de garder et développer ces activités qui font la richesse du Trièves

Les accompagner dans les évolutions de notre société, en les aidant à avancer vers la transition énergétique, tant par la rénovation de leurs logements que par une gestion optimale des déchets, ou par une meilleure utilisation des énergies renouvelables.

C'est le travail quotidien auquel se dévouent les agents de la communauté de communes, qui permettent à une petite collectivité comme la nôtre de ne pas rougir de ses réalisations face à de beaucoup plus grosses ou plus riches.

C'est aussi la mission de vos élus qui, au delà des titres ou des places, sont capables de consacrer leur temps et leur énergie à tous ces projets qui font avancer notre territoire.

Ce journal témoigne de tous ces engagements à votre service et de notre volonté de préparer avec vous l'avenir du Trièves plutôt que de le subir ❖

Santé / aménagement du territoire

Vers la création d'une Maison de santé* à Monestier de Clermont

Les professionnels de santé de l'actuelle maison médicale à Monestier de Clermont travaillent à la mise en place d'un dispositif capable d'assurer dans le long terme l'accès aux soins. Sollicitée par les médecins, la CCT soutient le projet et apporte sa contribution à la rénovation des locaux.

Le rôle des différents acteurs >

Les professionnels de santé (médecins, infirmiers...)

Ils sont à l'origine du projet pour faciliter le parcours de soins des patients par le biais d'une prise en charge globale et coordonnée. Ils souhaitent proposer différents services au sein d'un seul et même lieu avec des horaires d'ouverture amplifiés. Pour eux, l'exercice regroupé de leurs professions améliorerait aussi les conditions de travail et permettrait de mutualiser les coûts de fonctionnement au niveau du matériel ou des frais de personnel par exemple.

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Elle donne son accord dès l'instant où le projet des professionnels respecte le cahier des charges. Celui-ci doit montrer la cohérence d'une organisation globale des activités de santé accessibles au sein de l'équipement.

La Communauté de communes du Trièves (CCT)

Si l'Agence Régionale de Santé valide le projet des professionnels de santé, la collectivité propose de devenir propriétaire et de réaliser une rénovation complète des lieux qui ne sont plus aux normes aujourd'hui. Pour cela, elle serait subventionnée à hauteur de 80% des dépenses par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. Elle financerait directement les 20% restants via un emprunt remboursé à court terme par le loyer.



Les travaux devraient avoir lieu à partir de l'automne 2018. La continuité des consultations sera assurée pendant toute la durée du chantier dans des locaux provisoires proches.

* Les Maisons de Santé Professionnelles (MSP) ont pour objet de lutter contre une désertification médicale croissante, due notamment à des besoins de soins pour une population vieillissante, à de nombreux départs à la retraite de médecins et aux difficultés pour les plus jeunes praticiens de s'installer. Elles visent à réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins, bien réelles en milieu rural. La Maison de santé de Monestier de Clermont pourra s'associer à tout autre projet coordonné et validé par l'ARS dans le cadre d'un Pôle de Santé Triévois plus vaste et associant plus de professionnels de santé.



En 2014, l'Etat mettait en place une importante réforme imaginée pour adapter les temps scolaires au rythme de l'enfant. L'actuel gouvernement vient de revenir sur le principe de 4,5 jours d'école par semaine en permettant aux collectivités qui le souhaitent de passer à nouveau à 4 jours.

La Communauté de communes du Trièves avec l'ensemble des partenaires (parents d'élèves et enseignants) a décidé d'étudier cette possibilité qui pourrait être vigueur à partir de la rentrée de septembre 2018. Les élus, sous l'égide de Guy Percevault, vice-président en charge de la vie scolaire ont souhaité centrer le débat sur le rythme de l'enfant ; faire de ce point précis une priorité bien au-delà du strict aspect financier*. Le 20 octobre dernier, une première réunion publique d'échange s'est tenue à Saint-Martin de Clelles en présence d'Eric Favay, Président national de la Ligue de l'enseignement. Une intervention voulue pour mettre au cœur de la réflexion toutes les questions essentielles que chacun se pose sur l'éducation, l'apprentissage et le développement harmonieux des élèves.

Un processus pour faire le bon choix :

- 6 novembre : diffusion d'un sondage aux familles
- Entre le 6 et le 16 novembre : débat possible en Conseils d'école
- 20 novembre : retour du sondage des familles
- 27 novembre : discussion au sein de la commission vie scolaire de la CCT.
- 18 décembre : Conseil de communauté, présentation des avis des parents et de la commission. Prise de position des élus.
- Fin janvier/début février : le vice-président informe les Conseils d'école de la position du Conseil de communauté. Vote des horaires si le changement est envisagé.
- Fin février : envoi à l'Inspection d'académie de la demande de dérogation si la décision de revenir à la semaine de 4 jours devait être retenue.

*Pour l'application de la réforme de 2014, la CCT mobilise 170 000 euros supplémentaires par an. Une somme consacrée à l'embauche et à la formation d'animateurs nécessaires pour encadrer les temps périscolaires nouveaux voulus par la réforme.

Renseignement > service vie scolaire 04 76 34 46 61

Vie scolaire

Des travaux nécessaires

Avant la rentrée scolaire 2017, l'école élémentaire de Monestier-de-Clermont a bénéficié de la rénovation de deux classes au rez-de-chaussée : peinture, changements des fenêtres et des stores et de la porte d'entrée principale.

Coup de pouce du privé au public

22 entreprises locales ont participé à amoindrir le coût d'achat du véhicule du service vie scolaire en achetant des espaces publicitaires collés sur l'ensemble de la carrosserie. Ils ont été réunis le vendredi 27 octobre au siège de la CCT autour d'un pot amical afin de les remercier de leur implication.

Enfance-jeunesse

Les jeunes se prennent en main



Les animateurs du service jeunesse de la CCT conseillent et accompagnent la junior association* Resp'Here composée d'une douzaine de jeunes âgés de 13 à 14 ans des secteurs de Clelles et de Mens. Le but de ces adolescents est de proposer des loisirs, d'organiser un séjour à l'étranger et de favoriser des rencontres intergénérationnelles. Pour se financer, l'association participe à diverses manifestations en tenant des stands (vente de crêpes par exemple). Les communes et les associations peuvent faire appel à leur service... pour la bonne cause !

*Une Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets.

Renseignement > 04 76 34 27 03 / 06 72 29 64 10 / e.hemery@cdctrieves.fr

Des séjours de vacances réussis



Les 25 et 26 octobre derniers, 14 jeunes sont partis en escapade en vélo autour du lac d'Annecy.

239 enfants et jeunes inscrits en 2017

L'offre du service enfance-jeunesse de la CCT a été marquée cette année par une évolution vers des séjours plus courts et des destinations plutôt régionales. Plusieurs bivouacs (enfants et adolescents) ont été proposés dont le très montagnard « youth at the top » organisé en partenariat avec le CPIE du parc naturel régional du Vercors (voir la vidéo en ligne sur le site internet de la CCT).

express'

Enfance-jeunesse

Petits jobs, premières expériences

Le service enfance-jeunesse de la CCT accompagne les communes dans la mise en œuvre de chantiers pour les 16-17 ans. Les animateurs apportent des conseils juridiques liés à l'embauche, une aide au recrutement et à la recherche de financement auprès du Département. En 2017, sept communes* ont permis à 24 jeunes au total de participer à divers travaux d'entretien (espaces verts, sentiers, peinture etc.). De son côté, la CCT a initié son propre chantier encadré par un de ses agents techniques (photo ci-dessous).



*Mens, St-Andéol, Sinard, Lalley, Le Percy, Avignonnet, Châtel en Trièves.

Renseignement > 04 76 34 27 03 / 06 72 29 64 10 e.hemery@cdctrieves.fr

Un chantier peut en cacher un autre



Les travaux du futur bâtiment qui accueillera un restaurant scolaire et des services d'accueil de loisirs de la CCT ont débuté le 6 octobre. Et d'autres projets arrivent à grande vitesse.

Présentation >



L'importante évolution des équipements et des espaces publics que va connaître le quartier Chabon/Serpaton à Monestier de Clermont est une réponse aux constats et enjeux suivants :

- Une forte évolution démographique du secteur depuis 2010 qui se traduit par une augmentation significative du nombre d'enfants et adolescents scolarisés dans les équipements implantés sur la commune (collège et groupe scolaire)
- La création d'un lieu unique de restauration pour les enfants de maternelle et primaire visant à supprimer les transports scolaires pendant la pause méridienne et accueillir les enfants dans un lieu agréable et fonctionnel
- Offrir de nouveaux espaces pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs
- L'aménagement de la rue du Serpaton afin de permettre la circulation et le stationnement des cars scolaires qui ne pourront plus, à partir d'avril 2018, déposer les élèves dans l'enceinte du collège. Dans ce contexte, et pour rendre cohérents entre eux les différents projets, les collectivités concernées (Département, Communauté de communes et Commune) ont élaboré un programme global.

Sécurité et stationnement aux abords du chantier

Une partie du parking situé en dessous du Granjou n'est plus accessible depuis le 4 octobre 2017. Afin de faciliter le stationnement des parents d'élèves et des habitants, la commune de Monestier de Clermont a ouvert le camping. Les professionnels du secteur ont été invités à l'utiliser de façon à rendre disponible le maximum de places et ainsi faciliter les rotations courtes.



Au printemps, des panneaux d'information ont été installés à l'entrée du Granjou pour que les usagers comprennent l'ampleur des transformations à venir. Ces supports sont consultables sur le site internet de la CCT : www.cc-trieves.fr

Restructuration du collège Marcel Cuynat

Portée par le Département de l'Isère, cette opération nécessite des aménagements spécifiques pour toute la durée du chantier. Des locaux vont être ainsi installés pendant les vacances de printemps 2018 sur le parking de la salle polyvalente ; le déménagement des classes dans ce collège provisoire se fera pendant l'été 2018. Les travaux débuteront en septembre 2018 pour une durée d'environ 14 mois.

Développement économique / Transition énergétique

La plateforme rénovation, victime de son succès

Conçu pour aider les particuliers à améliorer les performances énergétiques de leur logement, ce dispositif a très largement séduit les habitants.

Au 1^{er} novembre 2017 >

- 100 chantiers subventionnés (60 pour rénovation partielle, 40 pour rénovation globale)
- 300 000 € d'aides de la CCT dont 240 000 € financés par les fonds du Territoire à énergie positive

Le dispositif est désormais terminé, seules les personnes dont le dossier est en cours de procédure pourront en bénéficier. Devant l'engouement créé, la Communauté de communes recherche de nouveaux financements afin de pouvoir poursuivre cette initiative qui aide de manière très concrète les habitants à améliorer le confort de leur logement et à faire des économies d'énergie.



Rappel de principe >

L'engagement de la CCT pour faciliter la transition énergétique poursuit trois objectifs : encourager la réduction des besoins d'énergie, inciter au développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes créatrices d'emplois. Depuis 2015, le Trièves bénéficie du label national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». A la clé, 2 millions d'euros de subventions reçus du Ministère de l'écologie !

Les vélos électriques ont la côte



Après 10 000 kilomètres parcourus l'année dernière, les vélos à assistance électrique de la Communauté de communes ont été attribués à 10 nouveaux utilisateurs (ou groupe d'utilisateurs) pour toute l'année scolaire. Afin de multiplier le nombre de personnes qui souhaitent tester ce moyen de transport pour leurs déplacements quotidiens, l'achat de vélos supplémentaires est prévu au printemps prochain et la durée du prêt devrait être réduite à 6 mois.



04 76 34 49 12

Chargé de mission
f.malafosse@cdctrieves.fr

www.cc-trieves.fr

• service aux habitants • territoire à énergie positive

Développement économique

Bienvenue aux entrepreneurs



La CCT a édité une brochure de présentation des dispositifs d'aides aux entreprises pour inciter des investisseurs à s'installer en Trièves (voir ci-contre). Au-delà de ces dispositifs, l'enjeu est de mettre en avant les points forts du territoire notamment au niveau des services publics et des infrastructures. Gérard Dangles, vice-président en charge de l'économie et de l'agriculture, le précise : « Les projets réussissent lorsque ceux qui les portent bénéficient d'un environnement adapté à la sphère professionnelle mais aussi familiale. Et sur ce point, nous avons de vrais atouts en matière de petite enfance, de vie scolaire et périscolaire, de transport, de culture, de loisirs etc. ». Gageons que ce support, diffusé auprès de plusieurs réseaux professionnels, puisse interpeller de nouveaux entrepreneurs... ceux qui souhaitent concilier projet professionnel et qualité de vie... en Trièves... Nulle part ailleurs !

AIDE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Création d'une entreprise, installation en profession libérale ou en tant qu'artisan ?

En lien avec des partenaires spécialisés dans l'accompagnement, l'expertise et le financement des projets d'entreprises, le service économie propose un accompagnement gratuit pour :

- Formaliser une idée jusqu'au démarrage du projet
- Élaborer un projet crédible et viable
- Réaliser une étude de marché
- Trouver un local, etc.

Contact : **Claudine Delcourt**
Tél : 04 76 34 81 31 / 06 86 48 03 10
c.delcourt@cdctrieves.fr
www.cc-trieves.fr/economie-et-emploi

SOUTIENS FINANCIERS

FONDS DEMUNICH

Initié par Éric Deconinck, ce dispositif donne un coup de pouce aux entrepreneurs ayant le désir de s'installer ou de se développer dans le Trièves. 200 000 € sont mobilisés pour des prêts d'honneur à taux zéro.

Contact : **Guillaume Grandferry**
Tél : 04 76 34 49 14
g.grandferry@cdctrieves.fr
www.cc-trieves.fr/economie-et-emploi

PROGRAMME LEADER

Programme de la Commission européenne destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Doté jusqu'en 2020 d'une enveloppe de 1 801 000 €, il permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

Contact : **Françoise Pons**
Tél : 06 48 34 40 52
animation.leader@alpes-sud-isere.fr

La forêt : un atout pour le Trièves

Le territoire du Trièves est couvert à 40% par des espaces boisés. La Communauté de communes multiplie ses efforts pour que la forêt demeure une ressource économique et une richesse environnementale.

Préambule

Jean-Bernard Bellier

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves chargé de la forêt

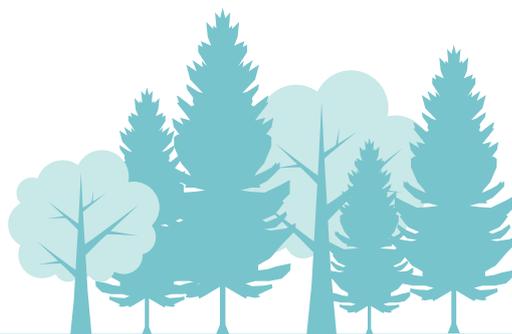
Depuis 2005, la Communauté de communes du Trièves s'est fortement engagée dans la filière bois notamment par la mise en place des deux chartes forestières de territoire.

Elles ont permis d'acquiescer une compréhension du fonctionnement des filières forêt-bois et de tisser des relations privilégiées avec de nombreux partenaires techniques et institutionnels. Des actions concrètes ont été mises en place afin de renforcer la place et le rôle de la forêt sur notre territoire de montagne :

- un fonds de reboisement pour contrer le manque de régénération naturelle
- un colloque annuel thématique à destination des élus et des entreprises de la filière
- un encouragement au développement de l'accès à la ressource forestière
- Une « commission forêt » composée d'élus communaux qui s'approprient la thématique et se forment.

Mon souhait, en tant que vice-président à la forêt et aux énergies, est de développer une culture commune de la forêt. Que le territoire se préoccupe de sa forêt et reconnaisse son importance tant sur le plan économique que sur des questions environnementales (voir ci-contre).

Nous avons créé une nouvelle dynamique. Désormais, élus et partenaires techniques assurent ensemble un suivi régulier des actions et prennent des décisions concertées. Cette méthode de fonctionnement a motivé le territoire voisin de la Matheysine. Une collaboration est ainsi née entre les deux communautés de communes pour élargir nos actions à l'échelle du massif sud-Isère. Pour s'accorder au rythme naturel du milieu forestier, notre vision doit être large et notre travail engagé sur le long terme.



Le rôle multiple de la forêt



Loisirs, tourisme et cadre de vie

Chacun le sait, la forêt remplit une fonction récréative. Les habitants et les visiteurs s'y rendent en effet régulièrement pour des promenades et des randonnées, la chasse, la cueillette et des activités ludiques de plein air prisées des citoyens.



Environnement et biodiversité

Le milieu forestier participe à la protection contre les risques naturels (avalanches de neige et de pierre) et à la préservation de la ressource en eau. Les arbres filtrent la pollution et stockent le carbone responsable en partie du réchauffement climatique. En France métropolitaine, la forêt abrite 73 espèces mammifères, 120 espèces d'oiseaux et 72% de la flore du pays !



Développement économique

La forêt permet de produire du bois d'œuvre (charpente), du bois énergie (bûches, plaquettes, granulés) et du bois industrie (pâte à papier, palettes). C'est une importante source d'emploi local (bûcheron, débardeur, scieur, charpentier, menuisier, etc.).

La Communauté de communes agit pour maintenir durablement ces 3 fonctions

C'est d'autant plus nécessaire que la forêt est vulnérable. Les parcelles boisées souffrent d'un problème de régénération naturelle provoqué par le réchauffement climatique. Sur certains secteurs, elle subit aussi des dégradations dues au vieillissement des arbres et aux dégâts engendrés par le gibier. On constate également des difficultés propres aux territoires de montagne : les fortes pentes, les accès compliqués. La multiplicité des propriétaires, leur âge et leur désintérêt pour la question ne favorisent pas non plus l'exploitation des bois alors que la filière économique est fragile face à la concurrence mondiale.

1 > Pour maintenir la ressource

● Favoriser le reboisement

Un fonds de reboisement a été créé pour aider les particuliers et les communes* à améliorer le renouvellement de leurs parcelles qui souffrent du réchauffement climatique et parfois du gibier. Une aide de 70 % du montant des travaux de plantation (préparation du sol, achat de plants, installation de protections anti-gibier) est octroyée aux propriétaires privés pour les encourager à améliorer le peuplement forestier de leurs parcelles et à reboiser. Ce fonds d'aide est disponible jusqu'à fin 2018. Il est accompagné d'un cahier des charges qui précise notamment le nombre d'essence qu'il est nécessaire de panacher.

Contacts - service forêt

Marie Chenevier : 04 76 34 49 16
m.chenevier@cdctrieves.fr

* Au niveau des forêts publiques, 7 communes ont décidé d'agir et 8 hectares sont en cours de plantation. La globalité du financement de la CCT à hauteur de 80% des dépenses a été consommé sur 2017.



Les dégâts causés par le gibier sont variés. Consommation intense de jeunes pousses ou de rameaux, frottis de jeunes tiges (bois de cerfs ou de chevreuils), écorçage des troncs.

● Recenser et valoriser les friches →

La réflexion autour du foncier permet d'agir sur le morcellement de la forêt privée et d'identifier les lieux propices à l'exploitation dont les friches de plus en plus nombreuses.

Sur ce point, la CCT s'associe à la SAFER* et à la Chambre d'agriculture pour mener un travail de recensement des friches et des haies. L'objectif est de définir leur potentiel de fourniture en bois-énergie.

En 2018, cet inventaire des friches sera présenté sur l'ensemble des communes, aux élus, agriculteurs, forestiers et propriétaires qui pourront réfléchir ensemble au devenir de ces zones aujourd'hui dépréciées. Les atouts sont multiples notamment au niveau :

- de la gestion sylvicole avec l'exploitation des plus beaux arbres présents et la plantation de nouveaux sujets pour l'avenir.
- de la gestion agricole avec la transformation en pâturages pour le bétail. Cela constitue une chance pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou s'agrandir et une aubaine pour le paysage qui, au fil du temps, voit les champs disparaître au profit des friches.

* Société d'aménagement foncier et d'établissement rural. Elle permet à tout porteur de projet de s'installer en milieu rural.

70%
d'aides aux
particuliers



Pour replanter un hectare, il faut utiliser 1000 jeunes pousses environ. Soit 1000 euros rien que pour l'achat des plants chez un pépiniériste.

Sur le terrain

Nettoyage avant reboisement d'un ancien verger à St-Guillaume

Xavier Poulat est sylviculteur et exploitant d'une scierie mobile. Il réalise depuis plus de 30 ans des travaux forestiers sur le Trièves. Cet automne, il est mobilisé sur des chantiers de reboisement aux multiples étapes : abattage des arbres présents (vendus ou laissés au sol selon la qualité et la valeur), nettoyage des sols, préparation des trous (30x30x30 cm), et mise en place des protections. Sans compter le suivi d'entretien incontournable. Ces différentes opérations prennent beaucoup de temps et sont donc coûteuses. Pour Xavier Poulat, les aides de la CCT sont essentielles si l'on veut inciter les propriétaires privés à agir pour laisser aux générations futures un patrimoine-bois exploitable.

Le fonds de reboisement est réalisé dans le cadre du Trièves, « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », en partenariat avec l'association forestière Trièves Beaumont Matheysine et le soutien de l'ONF (forêt publique) et du CRPF (forêt privée).



Nettoyer les friches et replanter !



● Planter des sapins de Noël



Si elle peut paraître anecdotique, cette initiative n'en est pas moins symbolique et importante pour une prise de conscience collective.

En effet, les sapins de Noël achetés dans le commerce proviennent la plupart du temps de pays du nord de l'Europe. Ils font des milliers de kilomètres avant d'arriver dans les foyers. D'autre part, l'ONF coupe des sapins dans les forêts publiques pour décorer les villages. Ces sapins prélevés pour le compte des communes n'ont pas encore atteint l'âge d'être exploités et représentent un potentiel de bois de qualité pour

l'avenir. Face au problème de régénération, cette pratique n'est plus souhaitable.

Pour agir, le service forêt de la CCT organise, depuis 2016, une commande groupée de sapins de Noël pour les communes et les habitants en partenariat avec les Sous des écoles.

Cet automne, une nouveauté : deux plantations de sapins Nordman sont prévues sur des parcelles communales à St Michel les Portes et au Châtel en Trièves. Une fois la bonne taille atteinte, ces sapins permettront aux communes d'embellir leurs rues pour les fêtes de fin d'année... la conscience tranquille !

2 > Pour exploiter la ressource



Exemple de piste forestière carrossable. Les grumiers doivent pouvoir se rapprocher le plus près possible des fûts à transporter. Trainer les arbres au sol jusqu'au point de chargement n'est pas souhaitable. Ils s'abiment et perdent de leur valeur marchande.



Exemple de chemin forestier uniquement accessible aux gros engins de débardage.

● Améliorer et multiplier les accès à la forêt

L'insuffisance d'accès aux zones boisées est un frein à l'exploitation. Plus il est difficile de se rendre au pied des arbres convoités plus les investissements sont lourds. Si lourds qu'ils provoquent l'abandon de nombreux projets d'abattage. C'est pourquoi les élus de la Commission forêt travaillent depuis plusieurs années à la possibilité d'ouvrir de nouvelles routes forestières sur le territoire. L'un d'entre eux explique : « C'est une tâche très compliquée. Souvent les gens confondent les accès qu'ils observent sur tel ou tel chantier où les débardeurs créent des chemins relativement courts pour que leurs engins accèdent aux parcelles à exploiter avec de véritables pistes forestières. En effet, ces dernières répondent à des caractéristiques particulières. Pour être efficace, il faut souvent qu'elles mesurent plusieurs kilomètres. Leur pente moyenne doit se situer autour de 8% pour permettre aux grumiers d'assurer le transport. Des aires de stockage et de retournement doivent être aménagées. En amont, cela implique beaucoup de temps pour obtenir les autorisations des propriétaires de terrains sur

lesquels le tracé d'une piste est prévu. Beaucoup de gens ont reçu des parcelles en héritage mais ne s'en occupent pas car leur vie n'est pas centrée comme autrefois sur ce type de propriétés. De nombreux biens sont en indivision ce qui ne facilite pas notre tâche. Parfois, certains nous disent qu'ils ont peur de l'impact paysager.

Mais il faut savoir qu'une piste bien étudiée et bien réalisée ne provoque pas d'effet de balafre sur les versants. ».



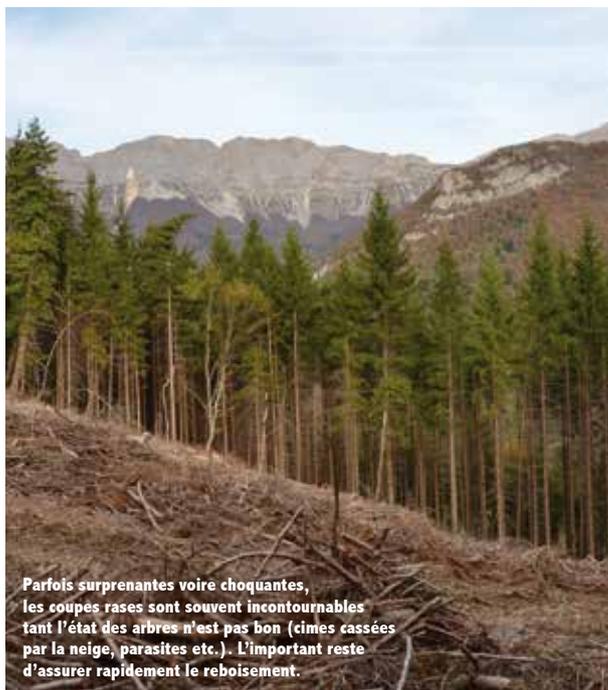
Si l'exploitation économique prime, il est à noter que les pistes forestières offrent de nouveaux itinéraires notamment pour la randonnée et la pratique du VTT. Autre avantage,

elles constituent d'efficaces coupe-feu. Plusieurs élus de la Commission forêt l'affirment : « Nous ne sommes pas au cœur d'une région méditerranéenne mais la succession d'épisodes de sécheresse rend notre milieu forestier de plus en plus exposé à des incendies ravageurs ».

Deux dossiers de faisabilité de nouvelles routes sont particulièrement avancés : un à Château-Bernard (1,6 km) et l'autre sur la commune de Clelles (7 km).

● Encourager une gestion durable

Le service forêt de la Communauté de communes entreprend diverses actions pour que tous les acteurs du secteur adoptent des pratiques vertueuses et porteuses d'avenir.



Parfois surprenantes voire choquantes, les coupes rases sont souvent incontournables tant l'état des arbres n'est pas bon (cimes cassées par la neige, parasites etc.). L'important reste d'assurer rapidement le reboisement.

- ➡ Organisation de réunions d'information à l'attention des entreprises de travaux forestiers. Deux objectifs sont poursuivis :
 - Rappeler la réglementation en vigueur pour toute exploitation en forêt.
 - Présenter des outils afin de faciliter le travail administratif de ces entreprises, les aider à organiser leurs chantiers et à réaliser les déclarations nécessaires avant que les coupes ne débutent sur le terrain.
- ➡ Mise à disposition de panneaux d'information à proximité des coupes pour expliquer aux riverains la nécessité d'entretenir la forêt et leur rappeler l'enjeu économique des interventions.
- ➡ Animation de la Commission forêt de la CCT qui accueille au moins un représentant de chaque commune et de nombreux partenaires (ONF, associations de propriétaires, fédération de chasse...). C'est un lieu de partage de connaissances et d'expériences autour de la forêt.
- ➡ Accompagnement de la SEML* Bois Energie du Trièves à Saint-Michel-les-Portes qui commercialise des plaquettes destinées aux chaufferies-bois pour une amélioration qualitative de toutes les étapes de production (abattage et broyage des arbres, stockage, livraison...). Fourniture d'études techniques spécifiques.

*Société d'économie mixte locale

3 > Pour utiliser la ressource

● S'équiper de chaufferies-bois plus économiques

Depuis 2009, grâce à ses chaufferies bois en service à Mens, Monestier et Clelles, la Communauté de communes fournit en chaleur de nombreux bâtiments communaux et intercommunaux*. Ce choix a permis de réaliser de très importantes économies de consommation de fioul (près de 300 000 litres par an !), et une importante baisse d'émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffe-

ment climatique car le bois rejette à la combustion le carbone qu'il a stocké en poussant. Sur le plan financier, bien qu'un peu plus chères à l'installation, les chaufferies-bois permettent également d'alléger considérablement les factures liées aux dépenses d'énergie. De plus, le prix des plaquettes est très stable. Ce qui est loin d'être le cas des énergies fossiles dont les tarifs progressent régulièrement.



A Clelles, les services techniques de la CCT assurent l'entretien de la chaufferie-bois. Les plaquettes stockées dans un espace souterrain adapté proviennent de la plate-forme de Saint-Michel les-Portes.

*Clelles > Groupe scolaire - Halte-garderie - Bâtiment communal / Monestier de Clermont > Collège Marcel Cuynat - Groupe scolaire - Gymnase - Piscine Salle de sport - Centre social le Granjou - Camping / Mens > EHPAD l'Obiou - Collège du Trièves - Groupe scolaire - Camping municipal - Piscine Vestiaire - Halte-garderie - Service vie scolaire et culture de la CCT.

● Construire des bâtiments publics en bois



Le bois, omniprésent sur le territoire Sud-Isère, est une solution très pertinente pour construire ou rénover des bâtiments de manière durable et économe. L'utilisation du bois local est également le moyen de participer activement au développement du Trièves. Dernier chantier en date porté par la CCT : la réalisation du futur restaurant scolaire à Monestier de Clermont (lire page 3). Des travaux

qui constituent une première pour la collectivité puisque l'ensemble du bâtiment est conçu en bois (ossature, charpente, façades...). Cerise sur le gâteau, une partie des matériaux provient directement d'une coupe réalisée sur la commune de Monestier de Clermont et les entreprises qui participent au chantier sont installées en Trièves (scieur, charpentier...).

Renseignements > service forêt de la Communauté de communes du Trièves

Marie Chenevier : 04 76 34 49 16
Laurie Scrimgeour : 04 76 34 49 10
www.cc-trieves.fr/
economie et emploi/forêt

Pour en savoir plus > <http://questionsforet.com>



Ce site internet réalisé par la Région est une source complète d'information. Une petite vidéo rappelle très clairement l'enjeu des actions utiles à la pérennisation du milieu forestier.

Sur le terrain



S'inspirer des initiatives voisines !

Le 29 septembre dernier, à St Jean de Vaulx (Matheysine), était organisé par la stratégie forestière Sud-Isère un colloque à l'attention des élus et des entreprises. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour écouter les interventions et les témoignages de la FIBRA, organisme qui accompagne les élus dans leurs projets de construction en bois, la commune de Valjouffrey qui a réalisé plusieurs projets avec le bois de son territoire et l'architecte du stand de tir « 100% bois-local » de St-Jean de Vaulx inauguré pour l'occasion.



Le service forêt de la CCT est composé de deux agents qui travaillent à temps partiel pour la stratégie forestière du massif Sud-Isère (Trièves et Matheysine). L'Europe finance leurs postes ainsi que la plupart des actions mises en place par l'intermédiaire de fonds destinés au développement des territoires ruraux.

<http://agriculture.gouv.fr/foret-et-industries-du-bois>



Beaucoup d'infos pratiques sur ce site du Ministère de l'Agriculture et des forêts avec notamment des infographies précises très bien réalisées.



Développement économique, Promotion du territoire

Ici, produits du terroir !

Après plusieurs réunions avec des producteurs et des artisans, la CCT lance une étude de faisabilité pour la création d'une Maison de pays envisagée le long de la RD 1075.

L'objectif du projet est de proposer aux très nombreux automobilistes de passage (18 000 véhicules par jour certains week-ends d'août) une véritable vitrine sur le Trièves avec un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) et un point d'information touristique. Elle devra être gérée par un groupe ouvert à tous les producteurs et artisans qui souhaitent participer à l'opération. Avant que ce collectif ne décide lui-même de son organisation et de sa gouvernance, la CCT souhaite mesurer la faisabilité économique et accompagner la structuration du projet. L'étude* que son service économie met en place doit donner des préconisations sur les services et produits proposés, les périodes d'ouverture et l'animation sur place. Il s'agit aussi de définir le meilleur lieu d'implantation et d'appréhender les questions d'aménagements techniques (hygiène et sécurité du lieu de vente) et de signalétique. Enfin, cette

future Maison de pays doit aussi s'appuyer sur des prévisions économiques fiables et un calendrier prévisionnel précis. Dès les résultats de l'étude connus, la CCT organisera des réunions avec tous les producteurs et artisans intéressés pour faire vivre le projet et notamment ceux de l'association de la Fabrique du Trièves qui pourront faire part de l'expérience puisqu'ils ont ouvert cet été une boutique éphémère sur les espaces extérieurs du restaurant le Sineipy à Roissard.

Renseignements >
service économie

Guillaume Grandferry
04 76 34 49 14

*Avec le financement de l'Europe (programme leader) et de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité.

Tourisme

► Bel été ?

Le Trièves a su attirer cet été de nombreux visiteurs à l'occasion d'événements sportifs marquants : 816 adeptes du VTT pour la Trans'Vercors et plus de 5000 fans de course à pied pour le traditionnel trail des passerelles du lac de Monteynard-Avignonet. Au delà, les professionnels pointent un mois de juillet en demi-teinte et un mois d'août plus dynamique. Le service de la CCT a recueilli auprès d'eux des motifs de satisfaction de son action notamment au niveau des supports de communication édités (brochures, sets de table, livrets de randonnée, agenda hebdomadaire...). La demande d'une plus grande présence sur le terrain est exprimée, elle conforte l'idée de création d'un office de tourisme mobile dont la faisabilité est suspendue à l'octroi de subventions en attente.

► Le Trièves s'affirme et s'organise

Dans le cadre d'une démarche partagée avec les professionnels du secteur, le service tourisme de la CCT achève l'écriture de son schéma de développement touristique en s'appuyant sur les enseignements d'un diagnostic précis des forces et faiblesses du territoire. Ce plan d'action et l'effort budgétaire supplémentaire qui l'accompagne seront définitivement actés début 2018 en conseil communautaire. Porté par Alain Rougale, vice-président de la CCT en charge du tourisme, ce schéma donne la priorité aux 3 axes suivants : l'optimisation des missions de son service, l'augmentation de l'offre d'hébergements et une meilleure notoriété du Trièves.

« En matière de tourisme, quand on n'est pas visible de la lune tout est plus difficile » affirme Alain Rougale. « Notre participation au label Inspiration-Vercors est essentielle car le massif est reconnu au-delà de l'échelle nationale, ce qui n'est pas le cas du Trièves. Nous devons donc agir concrètement là où nous avons le plus de chance de séduire de nouveaux visiteurs. C'est ce que nous allons faire dès 2018 ».

Contact > 04 82 62 63 50

Économie / Cadre de vie

Concilier paysage et signalétique commerciale et touristique

Un guide de recommandations vient d'être adressé aux communes du Trièves pour qu'elles se mettent en conformité avec la loi relative à la publicité.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE) ainsi que le décret du 30 janvier 2012 proclame la suppression de la majorité des publicités, enseignes et pré-enseignes installées hors agglomération et dans les secteurs préservés. Des alternatives pour rendre visible certaines activités existent. Il s'agit essentiellement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) et des Relais d'Information Service (RIS). Dès 2016, la CCT a montré l'exemple en mettant en place ce type de panneaux sur les zones d'activités qu'elle gère : les Carlaïres à Monestier de Clermont et la Croizette à Clelles. Compétente en matière d'environnement et de développement économique, la collectivité travaille désormais à l'harmonisation de la publicité à l'échelle du territoire en invitant les communes à œuvrer pour l'installation de panneaux normés. Un choix qui permet de concentrer sur un seul support des informations pratiques au lieu de les

voir se multiplier sur des dizaines de panneaux qui trop souvent brouillent le paysage. Le guide de recommandations en direction des communes du Trièves a été réalisé par un groupe de travail, composé d'élus et de techniciens des commissions économie-agriculture, aménagement (via le plan paysage) et tourisme de la CCT. Animé par Caroline Giorgetti, paysagiste professionnelle, ce groupe de travail a associé à sa réflexion des représentants du Parc naturel régional du Vercors et du Département de l'Isère.

Renseignements >
Pôle développement
de la CCT

04 76 34 44 29

Vie quotidienne

De l'aide pour les conflits du quotidien

Des permanences de conciliation débutent cet automne à Monestier-de-Clermont. Elles sont gratuites.

Ce nouveau dispositif pratique est assuré par un conciliateur de justice qui a pour mission de favoriser la recherche d'une solution amiable pour un différend entre deux personnes physiques ou morales. Il est compétent pour traiter certains litiges civils, tels que :

- les problèmes de voisinage, de copropriété
- les litiges entre personnes
- les conflits locatifs
- Les impayés
- Les litiges liés à la consommation
- Les malfaçons de travaux...

En revanche, le conciliateur n'est pas habilité pour les affaires concernant le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires...), les litiges avec l'administration et le droit pénal.

Lorsqu'un accord peut intervenir, le conciliateur rédige un constat qui est signé par les parties. Ces dernières peuvent demander au juge d'instance de donner à ce constat la même force que celui d'un jugement. Recruté sur la base d'une expérience juridique par le 1^{er} Président de la Cour d'Appel, le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté. Il exerce ses fonctions avec probité, indépendance, neutralité. Il est aussi tenu à l'obligation de confidentialité et de réserve.

Pratique >

Le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h
Au Granjou, 13 chemin Chambons
à Monestier-de-Clermont.
RDV au 04 76 34 28 40

en
bref

► Construire ensemble un lieu pour tous



En partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, le diagnostic auprès des habitants pour faire de Mixages un véritable espace de vie sociale se poursuit avec l'objectif de définir les missions prioritaires de l'équipement. Une réunion publique sera prochainement proposée aux habitants pour présenter les principaux éléments recueillis. L'occasion d'échanger sur la qualité de vie dans les villages et les besoins sociaux qui s'y expriment.

Renseignement > 04 76 34 27 02

Jeunesse - Emploi - Formation

Un dispositif pour les 16-25 ans en difficulté

La Mission locale Sud-Isère* multiplie l'information pour que les jeunes concernés par la « Garantie jeunes » puissent accéder à ce dispositif récent.

Effective depuis le 1^{er} janvier 2017, la Garantie jeunes est un dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi ni formation, vivant dans des conditions de ressources précaires et ayant arrêté leur parcours scolaire. L'Etat ouvre, pour ces jeunes en difficulté, un droit à un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie. Encadré pendant 1 an par un conseiller de la Mission locale, le jeune bénéficie : ● d'un accompagnement collectif intensif pour se préparer à l'univers

de l'entreprise ● de stages réguliers en entreprise pour se confronter aux situations réelles ● d'une aide financière d'environ 460 euros mensuels pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi.

**Les missions locales ont été créées en 1982 pour lutter contre le chômage et la précarité sociale chez les jeunes. Elles ont pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion. Chaque année, la CCT participe au financement des actions de la Mission locale Sud-Isère menées sur le Trièves.*

GJ
Garantie Jeunes

Un accompagnement qui vous permet d'accéder à votre autonomie professionnelle et financière

Jeunes de 16 à 25 ans (sans formation)
Engagement réciproque 1 an
Suivi Mission Locale
Allocation en appui de l'accompagnement

CONTACT
Mission locale
Sud-Isère à Vizille
04 76 78 88 76

express'

Culture

Un territoire à la page

L'accès à la lecture et aux supports multimédias (CD, DVD...) est l'une des priorités du service culture de la CCT. Nouveautés 2017 : une seule inscription annuelle pour accéder librement à chacun des points du réseau de lecture publique du territoire composé de 3 médiathèques et de 8 bibliothèques-relais. Gratuité jusqu'à l'âge de 18 ans et pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de handicap et les étudiants.

À noter > la médiathèque de Monestier de Clermont a augmenté sa durée d'ouverture (mercredi : 15h-18h, vendredi : 17h-19h et samedi : 9h-12h). Elle est dorénavant fermée le lundi.

Plus d'informations >

mediathequedemonestier@cdctrieves.fr
04.76.34.19.77
mediatheque.mens@cdctrieves.fr
04.76.34.60.13
mediathequedupercy@cdctrieves.fr
04.76.34.46.24
Guide du lecteur, disponible dans les différents lieux et sur www.cc-trieves.fr

Les communes ont eu leurs bacs* !

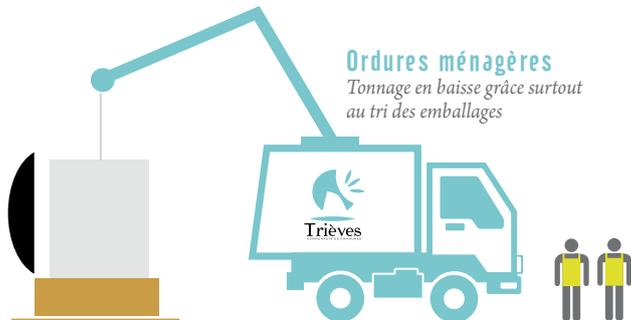
Comme prévu, il aura fallu 3 ans à la CCT pour mener à bien son importante réorganisation de la collecte des déchets. 2018 permettra d'analyser la pertinence des lieux d'installation des containers semi-enterrés et de procéder à des réajustements là où cela sera possible.



Rappel >

En 2015, trois enjeux ont motivé la nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers : maintien d'une redevance autour de 150 euros, amélioration de l'efficacité du service et respect de l'environnement et du paysage.

Renseignement > 04 76 34 11 22



Désormais, les agents du service déchets de la CCT effectuent les tournées pour la collecte des ordures ménagères en 5 jours. Un seul camion est utilisé contre deux par le passé. Le nouveau véhicule est équipé d'un bras mécanique pour recueillir le contenu des bacs semi-enterrés. La nouvelle collecte représente 600 kilomètres par semaine contre 1000 km auparavant.

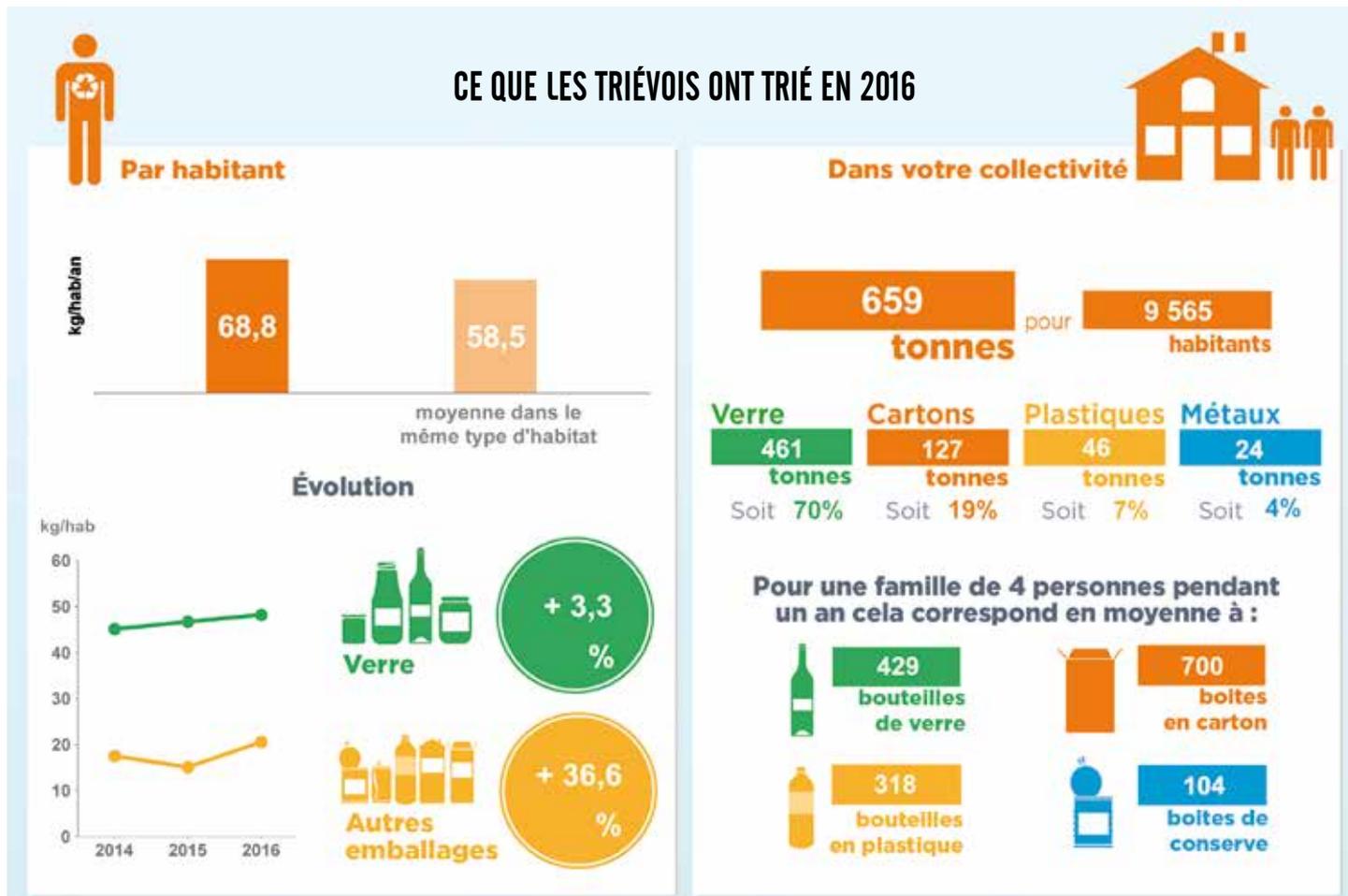


Le tonnage est en hausse mais on l'on retrouve parfois dans les bacs des objets ou matériaux destinés à la déchetterie. Attention, cela entraîne le rejet de la globalité du bac concerné. On découvre également des encombrants sauvagement déposés près des bacs. Attention, ces gestes d'incivilité sont passibles d'amendes (jusqu'à 180 euros).

* 473 bacs semi-enterrés livrés dont 213 pour les ordures ménagères. Leur acquisition et leur installation ont été largement subventionnées par le Département et Ecofolio.

Merci aux habitants !

Respecter les consignes de tri permet de diminuer le volume d'ordures ménagères à transporter à l'incinérateur de Pontcharra. C'est essentiel pour l'environnement et le maintien du prix actuel de la redevance (chaque tonne de déchets triés est une source de recette pour la collectivité car les sociétés spécialisées qui assurent la collecte les lui rachètent). Les chiffres montrent que les Triévois adoptent de plus en plus les bonnes pratiques notamment au niveau des emballages... leurs efforts méritent d'être salués !



Ces données transmises par Eco-emballages montrent que le Trièves obtient de meilleurs résultats que d'autres territoires similaires.

Lettre ouverte à Jérôme Fauconnier, président de la Communauté de Communes du Trièves (CCT)

Deux Triévois, Frédérique Puissat et Guillaume Gontard, ont été élus sénateurs. Leur connaissance des territoires de montagne sera utile au Sénat. En revanche, ce qui a été mis en œuvre au conseil communautaire du lundi 9 octobre 2017 nous laisse un goût amer.

Une loi, que nous trouvons vertueuse, interdit désormais aux parlementaires d'exercer une fonction exécutive. La vice-présidence exercée par Frédérique Puissat à la petite enfance, à la jeunesse et à la famille, aurait donc dû changer de main. Il n'en est rien. Le bureau de la CCT a proposé et obtenu que la vice-présidence libérée soit affectée à la forêt, permettant à Jean-Bernard Bellier de devenir vice-président au lieu de délégué. Nous n'avons rien contre la forêt, secteur économique important du Trièves, mais pourquoi supprimer la vice-présidence à la petite enfance, à la jeunesse et à la famille ? Ce secteur aux services très appréciés par les habitants sera désormais officiellement pris en charge directement par le président, en plus de présider la CCT et de diriger Territoire à Energie Positive (TEPOS). Autre subtilité : c'est Frédérique Puissat qui continuera, certes sans signature et sans indemnités, d'animer la commission petite enfance, jeunesse et famille, alors qu'elle demeure conseillère municipale de Château-Bernard, conseillère communautaire, conseillère départementale (elle démissionne de la première vice-présidence du département) tout en devenant sénatrice ! Pourtant cette commission, dont les élus membres fournissent un gros travail, a besoin d'une ou d'un élu(e) communautaire particulièrement disponible pour l'animer, au profit des services, de l'ensemble des personnels et des usagers. Frédérique Puissat pouvait très bien continuer d'y participer, afin d'épauler une nouvelle ou un nouveau vice-président(e).

Nous avons demandé en vain un vote sur le maintien d'une vice-présidence à la petite enfance, à la jeunesse et à la famille.

Nous assistons donc à un contournement de l'esprit de la loi. Au lieu de favoriser l'émergence de nouvelles personnes aux responsabilités, on alourdit les tâches du président et on en ajoute à celles de la nouvelle sénatrice. Nul ne conteste leurs capacités ni leurs volumes de travail. Mais il s'agit une fois de plus d'une fermeture du bureau de la CCT. Selon le président, il est important d'être entouré dans l'exécutif de personnes votant le budget.

Pourtant, dans les autres territoires, on efface les couleurs politiques pour composer un équilibre de travail plus représentatif et plus constructif, tout en laissant la présidence à la majorité. Les maires du Trièves travaillent déjà ensemble, quelles que soient leurs opinions, à la mutualisation des moyens. Le service d'instruction des permis de construire mutualisé entre communes volontaires, avec l'appui de la CCT, fonctionne bien. 20 communes sur 28 sont prêtes à poursuivre la réflexion sur les solidarités financières, afin de donner de nouvelles marges de manœuvre à la CCT sans étrangler les communes. Mais la majorité n'a pas donné suite à cet élan.

Lors de l'inauguration de la monnaie locale à Quelle Foire ! à Mens, le 24 septembre, le président de la CCT a rendu hommage à la diversité des opinions et à la capacité de travailler ensemble sur de bons projets. Chiche ?

Le Groupe D'Initiatives Du Trièves

Infos pratiques >

Permanences d'aides et de conseils

- Assistante sociale
- Conseillère en économie sociale et familiale : aide à la gestion budgétaire, surendettement
- Médecin et Infirmière PMI (suivi santé jusqu'à 6 ans)
- Sage-femme
Maison du Département à Mens : 04 80 34 85 02
- Personnes âgées : service autonomie
Maison du Département à Mens 04 80 34 85 03
- Handicap : 2 fois par mois à Mens et Monestier de Clermont. **06 80 77 11 73**
- Créer son entreprise ou son projet d'activité / Parcours emploi renforcé pour les bénéficiaires du RSA
Claudine Delcourt 04 76 34 81 31 permanences sur Mens, Clelles et Monestier de Clermont
- Conciliation de justice : un mercredi matin par mois à Monestier de Clermont au Granjou, **04 76 34 28 40**
- Logement
Conseil juridique de l'ADIL
À Mens (Mixages) 3^e jeudi des mois impairs
À Monestier de Clermont (Granjou) 3^e jeudi des mois pairs sur RDV
04 76 53 37 30
- Jeunesse
Mission Locale 16/25 ans : insertion, emploi, santé, logement...
06 89 22 25 62
- Centre de planification familiale : pour toute question relative à la vie familiale et personnelle, vie conjugale, parentalité, sexualité...
À Monestier de Clermont, au Granjou tous les lundis de 9h à 13h sur RDV **04 76 29 86 50**
À Mens, à Mixages, les 2^e et 4^e jeudi du mois de 16h à 18h sur RDV **06 49 99 03 43**
- Architecte conseil
À Mixages (Mens) et au Granjou (Monestier de Clermont)
04 76 34 49 13
- Avocat conseil
04 76 4776 16 et 04 80 34 85 00

CARSAT, Pôle emploi et CAF
Accès et accompagnement :
Maison de Service au Public, la Poste à Monestier de Clermont
04 76 34 02 11

Horaires des déchetteries

	Mens	Monestier de Clt
Lundi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Mercredi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Samedi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30

Renseignements >
04 76 34 11 22

PRATIQUE

A votre service !

Contactez le lieu de votre choix ou rendez vous directement sur place

	Clelles Tél. : 04 76 34 44 29	Mens Tél. : 04 76 34 67 66	Monestier de Clt Tél. : 04 76 34 11 22
Lundi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h/13h30-17h	8h30-12h/14h-17h
Mardi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h/13h30-17h	8h30-12h
Mercredi	Fermé au public	Fermé au public	8h30-12h
Jeudi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h	8h30-12h
Vendredi	9h-12h	Fermé au public	8h30-12h/14h-17h

❖ PLACE DE L'ÉGLISE ❖

❖ RUE DU BREUIL ❖

❖ 300 CHEMIN FERRIER ❖

AGENDA

Prochain conseil communautaire de la CCT :
18 décembre 2017
à 18h30, à la salle communale de Saint Martin de Clelles

Compte-rendus disponibles sur :
www.cc-trieves.fr
> en clic > conseil communautaire



Directeur de publication : Jérôme Fauconnier
Conception générale, réalisation, photographies (sauf mentions spéciales) et impression : Technic Color(FML). Tirage 5200 ex / distribution La Poste

